



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 11 MAI 2009

Conseillers en exercice : 45

Votants : 42

Convocation du Conseil Municipal :
le 4 mai 2009

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 18 mai 2009

SUBVENTIONS AUX COMPAGNIES
PROFESSIONNELLES DU SPECTACLE VIVANT

Accusé de réception de la préfecture en date du lundi
18 mai 2009

Présidente :

Mme Geneviève GAILLARD, Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Pascal DUFORESTEL - M. Amaury BREUILLE - M. Jacques TAPIN - M. Jean-Claude SUREAU - M. Christophe POIRIER - M. Nicolas MARJAULT - M. Jean-Louis SIMON - M. Frank MICHEL - M. Alain PIVETEAU - Mme Nathalie SEGUIN - Mme Josiane METAYER - Mme Delphine RENAUD-PAGE - Mme Nicole GRAVAT - Mme Chantal BARRE - Mme Pilar BAUDIN -

Conseillers :

M. Bernard JOURDAIN - M. Patrick DELAUNAY - M. Michel GENDREAU - M. Denis THOMMEROT - M. Hüseyin YILDIZ - M. Jean-Pierre GAILLARD - M. Frédéric GIRAUD - M. Alain BAUDIN - M. Marc THEBAULT - M. Jérôme BALOGE - M. Guillaume JUIN - Mme Françoise BILLY - Mme Annick DEFAYE - Mme Blanche BAMANA - Mme Julie BIRET - Mme Jacqueline LEFEBVRE - Mme Maryvonne ARDOUIN -

Secrétaire de séance : M. Jean-Louis SIMON -

Excusés ayant donné pouvoir :

- Anne LABBE donne pouvoir à Chantal BARRE
- Annie COUTUREAU donne pouvoir à Michel GENDREAU
- Gérard ZABATTA donne pouvoir à Jean-Louis SIMON
- Bernard BARE donne pouvoir à Marc THEBAULT
- Nicole IZORE donne pouvoir à Pascal DUFORESTEL
- Emmanuelle PARENT donne pouvoir à Frédéric GIRAUD
- Gaëlle MANGIN donne pouvoir à Patrick DELAUNAY
- Dominique BOUTIN-GARCIA donne pouvoir à Guillaume JUIN
- Elisabeth BEAUVAIS donne pouvoir à Jacqueline LEFEBVRE
- Elsie COLAS donne pouvoir à Alain BAUDIN

Excusés :

Conseillers :

Mme Sylvette RIMBAUD - Mme Nathalie BEGUIER -

CONSEIL MUNICIPAL DU 11 MAI 2009

DELIBERATION D20090191

SERVICE CULTUREL

SUBVENTIONS AUX COMPAGNIES PROFESSIONNELLES DU SPECTACLE VIVANT

Monsieur Nicolas MARJAULT Adjoint au Maire expose :
Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire
Après examen par la commission municipale compétente,

Dans le cadre de sa politique culturelle, la Ville de Niort soutient les compagnies professionnelles oeuvrant dans le domaine du spectacle vivant.

Conformément au « Dispositif d'aide aux compagnies professionnelles », la Ville de Niort soutient les compagnies autour de trois axes : l'ancrage territorial, le temps long et l'innovation.

Les activités soutenues sont la création artistique, la diffusion et les actions culturelles.

Ces aides concernent l'ensemble des disciplines artistiques du spectacle vivant : Théâtre, expression musicale et lyrique et chorégraphique, arts de la rue, etc.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- Approuver les conventions avec les associations suivantes :

<i>Imputation 65.3139.6574 Troupes de théâtres & autres créations</i>	
Les Matapeste	25 000 €
Caus'toujours	10 000 €
La chaloupe	26 000 €
ALINE et compagnie	14 000 €
Boutabouh	10 000 €
Le chant de la carpe	10 000 €
<i>Imputation 65.3111.6574 Associations d'expression musicale, lyrique et chorégraphique</i>	
Le SNOB et compagnies	15 000 €
E.GO	20 000 €
La nouvelle compagnie	9 000 €
Croc'No	15 000 €
Mensa sonora	19 000 €
TOTAL	173 000 €

- Autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à les signer et à verser aux associations concernées les subventions y afférent.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour : 42
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0
Excusé : 3

Pour Madame le Maire de Niort
Geneviève GAILLARD
L'Adjoint délégué

Signé
Nicolas MARJAULT